

EQUIPIERS DE PREMIERE INTERVENTION

Manipulation des Extincteurs et Consignes d'Evacuation



OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le participant sera capable :

- d'avoir une bonne connaissance du risque incendie
- de savoir comment agir lors d'un départ de feu
- de donner l'alarme et l'alerte
- d'évacuer dans le respect des consignes de sécurité

PROGRAMME :

- ✓ Le triangle du feu
- ✓ Les statistiques en France
- ✓ Les modes de propagation du feu
- ✓ Le fonctionnement des extincteurs
- ✓ Les distances d'attaque du feu
- ✓ Les fumées et leurs dangers
- ✓ L'alarme : quand et comment la déclencher
- ✓ L'évacuation
- ✓ Je découvre une victime : que faire ?
- ✓ Mini-scénarios

PERSONNEL CONCERNÉ :

Tout le personnel de l'entreprise / collectivité / ERP.

PRÉ-REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

ANIMATION & PÉDAGOGIE :

Toutes nos formations sont assurées par des animateurs certifiés pour leurs compétences et leur pédagogie.

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.
- Exercices pratiques et mises en situation.
- Contrôle des connaissances.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

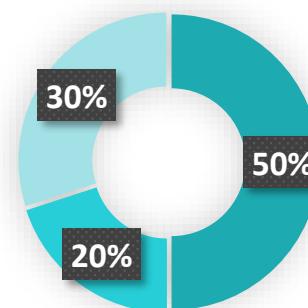
Vidéo projecteur + PC + vidéos + exercices avec extincteurs (soit sur bac à feu, soit avec extincteurs led/laser).

Une visite de site est réalisée si la formation a lieu en intra.

ÉVALUATION :

Quiz Kahoot ou QCM à valider.

RÉPARTITION PÉDAGOGIQUE :



PRISE EN COMPTE DU HANDICAP :

N'hésitez pas à contacter notre référente Élodie au 06.71.10.27.98 ou bien par mail à contact@atria-defibrillateurs.fr !

■ Pratique ■ Théorie ■ Mises en situation

EQUIPIERS DE PREMIERE INTERVENTION

Manipulation des Extincteurs et Consignes d'Evacuation

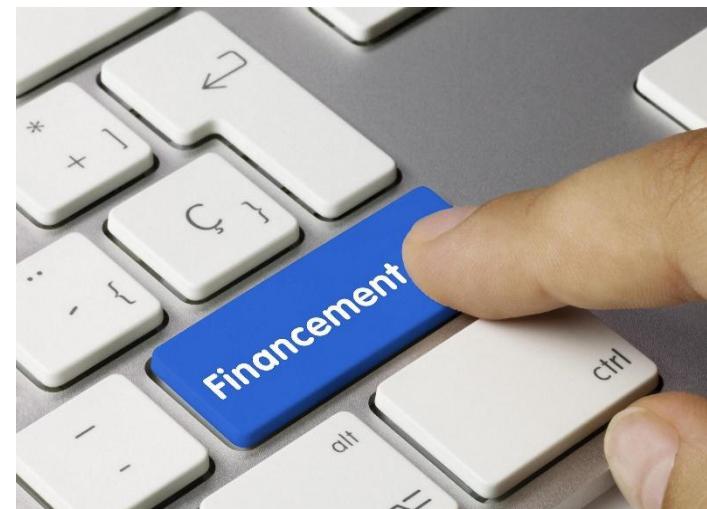


FINANCEMENT :

Le **plan de développement des compétences**, c'est l'ensemble des actions de formation établi à l'initiative de l'employeur dans le cadre de la politique de ressources humaines de l'entreprise. Il est annuel et s'élabore généralement en fin d'année. D'après la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'action de formation est désormais définie comme « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ». De nouvelles actions de formation font ainsi partie de cette définition comme : le tutorat, le coaching, l'AFEST, le MOOC, le mentoring...

Tous les salariés de l'entreprise peuvent être concernés par le plan de développement des compétences, quelle que soit la nature, la durée de leur contrat ou leur anciennereté.

L'OPCO gère, généralement, les dépenses liées aux coûts pédagogiques, rémunérations et allocations formation, transport, repas et hébergement. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre service RH / formation pour plus d'informations sur les prises en charge possibles.



Vous ne connaissez pas votre OPCO ? Trouvez-le en cliquant sur l'image !

EASY INTRA

Vous souhaitez réaliser cette formation dans votre entreprise ?

Aucun problème !

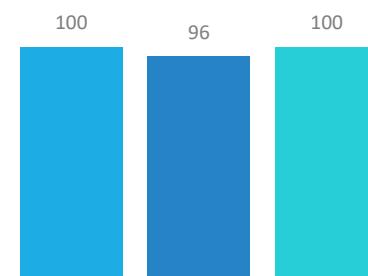
ATRIA D&F adapte et personnalise le programme, et l'un de nos formateurs se déplace chez vous.

Pour en savoir + : contactez-nous.



Les autres formations
ATRIA Défibrillateurs & Formations
qui pourraient vous intéresser :

- [Exercice d'évacuation](#)
- [Equipeurs d'évacuation](#)



■ Clients satisfaits ■ Stagiaires satisfaits
■ Attestations délivrées

